

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 : prise de position

Monsieur le conseiller fédéral,

En date du 29 mai dernier, le Conseil fédéral nous a adressé un courrier dans le cadre de la procédure de consultation relative au Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024. Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position dans le cadre de cette consultation.

Tout d'abord, nous vous faisons part de notre étonnement concernant votre analyse des « mégatrends » qui ont une influence majeure sur le processus de transformation de la société. Si les « mégatrends » détectés dans le message culture « 2016-2020 » sont certes encore d'actualité, il nous semble cependant que la tendance « développement durable » a été complètement occultée de ce message alors qu'elle touche profondément l'évolution de notre société et sera très certainement investie par les différents pans des domaines de la culture.

Pour le reste, de manière générale, nous nous rallions aux positions défendues par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'enseignement public (CDIP). Cette prise de position détaillée a été élaborée en collaboration avec la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC).

Nous la complétons avec les points liés de près à la politique culturelle du Canton de Neuchâtel, en reprenant les sections du Message :

1.4.2 Politique culturelle de la Confédération 2021-2024

Nous constatons qu'aucune mesure d'intégration relative à la numérisation n'est envisagée. Nous soutenons l'accent et l'encouragement mis sur la numérisation, mais constatons que l'aspect de l'acquisition par la population des connaissances liées au numérique n'est pas abordé. La numérisation des collections et leur mise en ligne progressive doit s'accompagner d'un travail de diffusion auprès du grand public, notamment pour que celui-ci puisse y accéder. Dans l'état actuel, la fracture numérique exclut certains groupes de la population et ne concorde pas avec la volonté de participation culturelle et de cohésion sociale promue dans le Message culture.

Dans le même sens, les bibliothèques sont de plus en plus des lieux de formation et de transmission de la culture. La Confédération devrait reconnaître ce rôle et faire de la Bibliothèque nationale suisse un exemple légitimant les autres bibliothèques face à leurs autorités respectives.

2.3.3 Arts du spectacle

Nous faisons le constat que les professionnels de la scène ne vivent souvent pas convenablement de la pratique de leur métier. En outre, celle-ci précarise à long terme leur

prévoyance. Il convient donc d'adopter des mesures pour faire évoluer la situation en engageant une révision concertée des politiques de soutien à la création artistique entre les villes, les cantons et la Confédération. Il apparaît essentiel de faire respecter et appliquer les recommandations des organisations professionnelles de référence à tous les employeurs et employé-e-s, producteurs institutionnels et indépendants, afin de garantir à moyen et long terme de meilleures conditions cadres. Ces dernières permettront une concurrence plus équitable entre producteurs, mais aussi une utilisation plus respectueuse des deniers publics.

Nous approuvons les mesures qui permettent d'améliorer les conditions de production plutôt que la multiplication du nombre d'œuvres qui voient le jour, en finançant par exemple des temps de recherche plus importants. Cette augmentation des périodes de travail renforcera la qualité des créations et stimulera l'innovation.

Nous recommandons à la Confédération de reconnaître explicitement dans le Message culture la notion des « arts en espace public » ainsi que ses particularités et son rôle dans l'accès à la culture pour tous. Il s'agit ici d'un souci de reconnaissance des fédérations d'artistes des arts de la rue.

2.3.5 Musique

Le programme « jeunesse et musique » nous semble participer à la promotion de la culture musicale. Toutefois, en ce qui concerne les jeunes talents, la mise en place d'une « carte talent » ainsi que celui du label JM, à l'instar de la « carte talent » et du label JS dans le sport, auront des conséquences au niveau des cantons. Il s'agira alors de mettre à disposition de ceux-ci les moyens financiers nécessaires. Il conviendra donc de poursuivre les analogies avec le domaine sportif par la labélisation d'institutions qui ont un rôle central dans ces domaines comme c'est aujourd'hui le cas avec le label « Swiss Olympic » qui permet d'identifier clairement les structures de qualité proposant un encadrement spécifique. En s'inspirant de cette logique, un label « suisse musique » devrait être créé pour valoriser les structures idoines, notamment les conservatoires de musique.

2.4 Patrimoine culturel

L'élargissement des mesures de numérisations des collections à d'autres musées que les entités du Musée national suisse, ainsi que le partage de l'expertise de ce dernier sont vivement souhaitées par les institutions muséales de notre Canton. En effet, cet élargissement contribuerait à une promotion généralisée du tournant numérique que doivent entreprendre les musées suisses.

2.4.2 Activités de l'Office fédéral de la culture dans le domaine des musées et collections

Nous regrettons que les institutions d'archives publiques, en particulier les Archives cantonales et communales, ne soient pas d'avantage intégrées au message sur la culture, alors même qu'elles sont dépositaires d'un patrimoine culturel non-négligeable.

2.4.2.2 Aides financières aux musées et collections de tiers

Nous saluons la poursuite du soutien aux musées et collections de tiers, en espérant toutefois que l'assiette financière puisse permettre de soutenir, même modestement ou ponctuellement,

davantage d'institutions en possession de collections d'importance nationale. Ces soutiens devraient par ailleurs tenir davantage compte d'objectifs à atteindre, notamment en matière de numérisation.

2.6.1 Participation culturelle

Dans son message, la Confédération indique son intention de soutenir un projet intercommunal afin de présenter la vie culturelle des villes de Suisse. Le projet « Capitale culturelle suisse » s'inscrit clairement dans l'esprit de cette volonté. Sur le modèle des capitales européennes de la culture, le projet « Capitale culturelle suisse » devrait permettre à des villes de moyenne importance de prendre leur essor et d'acquérir la notoriété qu'elles méritent, notamment en matière d'offre culturelle.

Le Canton de Neuchâtel soutient activement la Ville de La Chaux-de-Fonds qui a marqué son vif intérêt pour devenir la première étape d'une longue série. Dès lors, le succès de cette première édition est déterminant. Il s'agira d'unir les compétences, de fédérer les énergies et de réunir les montants financiers qui permettront d'assurer un résultat à la hauteur des ambitions. Le budget estimatif de l'opération est évalué entre 10 à 15 millions de francs dont une part conséquente sera prise en charge par la Ville et le Canton. Un recours aux privés est prévu, mais une contribution significative est attendue de la part de la Confédération.

Si les montants qui figurent dans le message portant sur les années 2021-2024 ne laissent pas envisager des soutiens substantiels pendant les années d'élaboration du projet, leur valeur symbolique sera néanmoins déterminante. Nous nous permettons d'espérer que ces montants soient un peu augmentés et que, pour l'année 2024, il sera possible d'envisager un appui plus marqué.

2.6.2 Langues et compréhension

La promotion et l'organisation de la mobilité des élèves, étudiant-e-s et enseignant-e-s requièrent des compétences pointues et particulières que chaque canton se doit de développer. Pour que les objectifs définis au niveau suisse puissent être atteints, des financements incitatifs permettant de créer des structures professionnelles et pérennes chargées de l'élaboration et de la coordination des échanges et expériences doivent être prévus.

Nous constatons que les projets menés à l'initiative de l'agence Movetia se sont révélés pertinents. C'est donc avec satisfaction que nous voyons augmenter les moyens financiers mis à disposition pour encourager les projets d'échange en Suisse. Ces derniers seront toutefois insuffisants pour nous approcher de l'objectif d'un échange au minimum pour tous les élèves de l'école obligatoire. Par ailleurs, nous militons pour une augmentation des possibilités d'échanges individuels d'étudiant-e-s et d'élaborations de projets multidisciplinaires entre classes provenant de régions linguistiques différentes au sein du secondaire 2. Nous proposons également que cette possibilité soit offerte aux nouveaux-nouvelles certifié-e-s (par exemple en élargissant le périmètre du projet pilote Swiss Mobility testé avec succès par les cantons de VD, LU et du TI). À terme, les enseignant-e-s de l'école obligatoire et du secondaire 2 doivent également pouvoir profiter d'échanges dans deux régions linguistiques, sans frais supplémentaires.

Au niveau tertiaire, l'immersion dans une autre région linguistique doit systématiquement être proposée à tout-e enseignant-e en formation ou nouvellement diplômé-e. En outre, comme dans le cadre d'ERASMUS+, les possibilités d'études pendant un semestre ou une année

académique doivent être encouragées financièrement dans les autres régions linguistiques de Suisse.

In fine, la question de la standardisation (normalisation) des données afin de les rendre comparables et accessibles au niveau national doit être traitée de concert entre la Confédération (et Movetia) et les cantons, dans le but de garantir la même compréhension et une construction identique des indicateurs.

2.6.4 Yéniches, Sinti et nomadisme

Si nous pouvons adhérer à la volonté de la Confédération d'augmenter le nombre d'aires d'accueil, nous demandons toutefois à la Confédération de garantir des montants financiers nécessaires à la création de tels sites pour les communautés nomades. Nous recommandons à la Confédération de maintenir le niveau de priorité actuel pour la définition d'une conception nationale concernant les aires de transit pour les convois nomades européens, et d'assurer un soutien logistique et financier aux cantons dans sa mise en œuvre. Nous rendons attentifs à l'urgence que ce dossier implique.

Nous soutenons par ailleurs l'adoption de la dénomination propre des minorités, mais recommandons à la Confédération de conserver un terme générique permettant de définir les communautés nomades de manière globale.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre part à cette consultation, nous vous assurons, Monsieur le conseiller fédéral, de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 11 septembre 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND